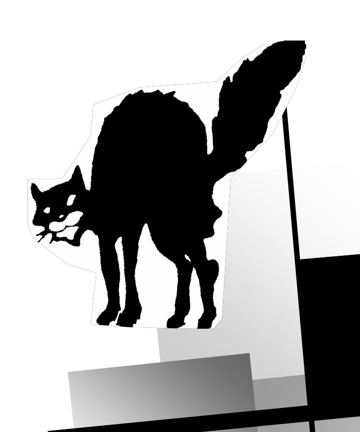


JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

Numéro 22, Nouvelle série
Eté 2009

0,75 €

L'UNION : «MAFIA» LOCALE PROCOLONIALE ?

Dans notre numéro de novembre 2008, après avoir donné les grandes lignes de ces trente dernières années de notre «torchon» (1) local, nous évoquions sa stratégie de plus en plus populiste pour gagner de nouveaux lecteurs.

Un pouvoir en lui-même

Depuis, l'Union a poursuivi dans la même voie en s'attaquant entre autre aux pouvoirs municipaux et départementaux, à certains politiciens de gauche, de droite (… pas tous !) et au Front National qu'il boycottera d'ailleurs pendant toute la campagne des élections européennes. On pourrait y perdre ses repères : en fait l'Union ne veut plus être une courroie de transmission des notables quels qu'ils soient mais devenir un Pouvoir en lui-même, un partenaire à part entière, incontournable. Le maire de St Quentin dans l'Aisne l'a très bien compris. En effet, M. Guilheim Beauquier, directeur de la rédaction de l'Union depuis le 1er janvier 2008 a eu ces fonctions dans l'Aisne (à l'Union et à l'Aisne Nouvelle) de 2004 à fin 2007. Lorsqu'il a quitté ce département, il fut médaillé d'honneur de la ville de St Quentin. Cette breloque lui fut remise par M. Pierre André, sénateur-maire, de droite, ex-directeur général de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Aisne. Du beau linge !

Une erreur à ne pas commettre !

Après avoir eu des démêlés avec un membre marnais du F.N. (une histoire de «beaufrerie» comme on peut s'en douter), Le Pen et Gollnisch ont dénoncé la direction de l'Union au président du groupe Hersant à Paris. Cette démarche hiérarchique au lieu d'aboutir à un désaveu de Jacques Tillier, directeur de l'Union, a produit son effet contraire puisque la dite direction du groupe Hersant a, apparemment, donné raison à M. Tillier tout content de pouvoir rendre publique l'affaire. Résultat : Le F.N. a été boycotté par l'Union pendant toute la campagne des élections européennes et M. Tillier a pu étaler toute son indépendance politique et oublier qu'il est un ex-journaliste de «Minute».

l'union
CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE
L'Ardennais

Comme un remugle de bête immonde…



Quelques semaines plus tard, rebelote, cette fois-ci avec A.Hazan maire PS de Reims. A.Hazan espérait naïvement que l'Union soit un relais pour sa politique de rénovation de la ville. «*Beaucoup d'élus et d'entrepreneurs sont très surpris de constater le nouveau positionnement*

Dans ce numéro :

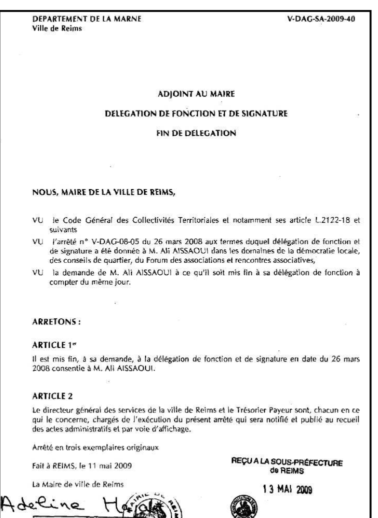
L'union : la maffia colonialiste	1
Social	3
Brèves nucléaire	10

Supplément à Courant alternatif, n° 192, Eté 2009
Com. Par. : 0610 G 86750
Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico
Imprimé par nos soins
Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex
ISSN : 1951-1701

de l'Union. Cela a conduit certains élus marnais à envisager une initiative commune. Dans cet esprit, nous avons travaillé à un projet de courrier à l'attention des responsables du groupe Hersant» écrit-elle ! Apparemment c'est elle qui est à l'initiative de cette démarche. Ne pas comprendre ce qu'est le groupe de presse Hersant c'est déjà commettre une erreur politique étonnante. S'adressant à la classe politique marnaise, il était aussi évident qu'une ébauche de cette lettre arriverait dans les plus brefs délais sur le bureau de Tillier. C'est ainsi que la direction de l'Union a massacré «la maire fouettard dans son édition du samedi 20 juin. Elle s'est même payée le luxe d'envoyer par lettre recommandée cette ébauche de lettre à près d'une centaine d'élus. Evidemment, certains politiciens se sont empressés d'écrire à l'Union qu'ils n'étaient pas signataires, comme le maire de Chalons en Champagne, Bourg Broc. Cette affaire aura permis à l'Union de dénoncer les politiciens (du PS à l'extrême droite) qui ne portent pas allégeance à ce nouveau pouvoir régional en devenir.

L'affaire Ali Aissaoui

Elu sur la liste Hazan en 2008, il en devient l'adjoint chargé de la démocratie locale. L'Union le repère dans des manifs de soutien au peuple palestinien. Ces manifestations ne sont pas du goût de ce journal qui soutient ouvertement la politique de l'Etat d'Israël. Pour l'Union, la présence militante d'un adjoint au Maire dans ces manifestations n'est pas acceptable ! Une enquête est menée qui aboutit au fait qu'Ali Aissaoui n'est pas docteur en médecine puisqu'il n'a pas encore obtenu sa thèse. Néanmoins, ayant fini ses études de médecine, il a pu exercer en tant que médecin urgentiste. Afin de descendre ce pro-palestinien, l'UNION va entamer une campagne sur le thème : «*Un médecin imaginaire à la mairie de Reims*». Bien sûr, Ali Aissaoui s'est présenté dans la campagne électorale comme «médecin urgentiste» qu'il n'était plus une fois élu. Tous les candidats font état de leur fonction sociale ; une fois élus, certains titres leur collent tellement à la peau, qu'on imagine mal qu'ils s'en défassent. C'est ainsi qu'Etienne, ex-président du conseil régional de la Champagne-Ardenne, a toujours été le Professeur Etienne ! Résultat : Ali Aissaoui a dû démissionner de son mandat d'adjoint. On pouvait s'attendre à un procès en diffamation contre l'Union mais Ali Aissaoui a fait le choix d'exercer son droit de réponse qui est finalement passé lui aussi dans l'édition du samedi 20 juin. Depuis, il est redevenu médecin urgentiste à Rethel et devrait d'ici fin 2009 passer sa thèse et mériter le titre de «docteur». Nous ne nous attarderons pas sur ce problème de médecin-non médecin car c'est l'arbre qui cache la forêt.



DEPARTEMENT DE LA MARNE V-DAG-SA-2009-40
Ville de Reims

ADJOINT AU MAIRE

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

FIN DE DÉLEGATION

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE REIMS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-18 et suivants

VU l'arrêté n° V-DAG-08-05 du 26 mars 2008 aux termes duquel délégation de fonction et de signature a été donnée à M. Ali AISSAOUI dans les domaines de la démocratie locale, des conseils de quartier, du Forum des associations et rencontres associatives,

VU la demande de M. Ali AISSAOUI à ce qu'il soit mis fin à sa délégation de fonction à compter du même jour.

ARRETONS :

ARTICLE 1er

Il est mis fin, à sa demande, à la délégation de fonction et de signature en date du 26 mars 2008 consentie à M. Ali AISSAOUI.

ARTICLE 2

Le directeur général des services de la ville de Reims et le Trésorier Payeur sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs et par voie d'affichage.

Arrêté en trois exemplaires originaux

Fait à REIMS, le 11 mai 2009

La Maire de ville de Reims

Adeline Hazan

Adeline HAZAN

MAIRIE DE REIMS (MARNE)

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE de REIMS

13 MAI 2009

Colonialistes de l'île de la Réunion jusqu'en Palestine

En condamnant les manifestations de soutien au peuple palestinien, l'Union ne dénonçait pas, comme nous pouvons le faire avec bien d'autres, l'aspect soi-disant religieux de ce conflit. Non, l'Union prenait partie pour la politique colonialiste de l'Etat d'Israël, prenant fait et cause pour le sionisme. Un de ces journalistes ayant exercé « ses talents » sur l'Ile de la Réunion s'est même fendu d'un article où il est dit que tout anti-sioniste est un antisémite, que le fait de demander le boycott des produits israéliens est une preuve d'antisémitisme… Soit ce journaleux est un imbécile qui ignore qu'il existe ici, ailleurs et même en Israël des juifs antisionistes ; soit c'est une prise de position politique très claire. Je pencherai sur la deuxième hypothèse. Mais alors d'où prend racine cette position pro-colonialiste commune, apparemment, à tous les responsables de ce journal ? ASSUREMMENT, A L'ILE DE LA REUNION !

En fouillant un peu, le groupe Hersant propriétaire de l'Union a choisi, en toute connaissance de cause, Jacques Tillier comme directeur. On s'en serait douté ! Il a sévit sur l'Ile de la Réunion où il était directeur du JIR (Journal de l'Ile de la Réunion), propriété du groupe Hersant à cette époque (2). En arrivant à l'Union, J. Tillier a amené dans ses valises :

★ Christian Chardon qui est maintenant le chef du service des faits divers.

★ Philippe Le Claire, chef du service politique.

Il a tenu à embaucher Guilhem Beauquier qui avait quitté le JIR en 2004 avant d'atterrir dans l'Aisne et s'attacher les services de Bruno Testa, lui aussi un ex du JIR, rédacteur des billets doux populistes publiés en première page.

En cherchant un peu, on apprend que Philippe Le Claire a été l'artisan de l'élection d'une certaine Marguerite SUDRE, ex-présidente de la région Ile de la Réunion, ex députée européenne (de 99 à 2004) où elle figurait en 3ème position sur la liste RPR/Démocratie Libérale derrière Sarkozy et Madelin. Du beau linge !

Au fait le JIR c'est quoi ? Le deuxième quotidien de l'île, donnant des infos de «Droite, colonialistes et donneurs de leçon » dixit un internaute de l'île. Le JIR est réputé pour faire des unes racoleuses en s'appuyant sur des faits divers sordides. Tiens, cela nous évoque quelque chose !

Le Père fouettard

1. Slogan des manifestants lors des grandes mobilisations des années 70-80 qui passaient sur la place d'Erlon devant l'ancien siège du journal.
2. Le groupe Hersant vient de revendre ce quotidien qui est en difficulté. Les mobilisations récentes sur l'île y sont très certainement pour quelque chose.

Social

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- L'entreprise **CMCA** - Comptoir motocycliste de l'Aisne - **de Château-Thierry**, grossiste en pièces détachées pour deux roues ferme ses portes. Les 13 salariés vont recevoir leur lettre de licenciement.

- «*Durcissement des conditions de travail*», «*recrudescence des licenciements - leur comportement de ces employés nuisaient au bon fonctionnement de l'entreprise en accroissant le travail de leurs collègues*», voila de quoi inquiéter les salariés du centre d'appel **Transcom de Soissons**. «*Lors de son implantation, Transcom s'était engagée à créer 300 emplois. Il y a eu jusqu'à 280 salariés mais ça n'a jamais cessé de baisser, à la faveur de nombreux départs volontaires jamais remplacés. En 2007, l'effectif moyen mensuel était de 252 personnes, en 2008 de 197. Au 24 février, nous étions 175 CDI et 2 CDD*». Cette inquiétude est confortée par la situation dans les autres sites Transcom, avec «*moins 80 emplois à Raon-l'Étape, moins 80 à Roanne, moins 25 à Vélizy*»

- Par décision du tribunal de commerce de Soissons, l'entreprise **Tricots Allard à Neuilly-Saint-Front** est placée en liquidation judiciaire. Les ateliers produisaient du tissu brut destiné à l'industrie textile, mais aussi, jusqu'à récemment, l'automobile. Les 22 employés devront bientôt pointer au chômage. Une convention de reconversion personnalisée devrait leur être proposé. Financé par l'Etat, le dispositif assurera notamment le versement du salaire net durant 8 mois.

- Les arrêts successifs de machines se sont multipliés depuis le mois de mars, mais ils n'auront pas suffi. La direction de **La Rochette/SAICA à Venizel** a annoncé la suppression de 103 postes, sur les 210 existants, «*dans le cadre d'un projet de sauvegarde du site Soissonnais*». Le groupe espagnol s'est d'ores et déjà engagé «*à tout mettre en œuvre pour limiter le nombre de licenciement et trouver des solutions de reclassement à chaque salarié*». Une nouvelle semaine de grève a eu lieu mi-juin. 90 % du plan de sauvegarde est validé, il reste à affiner quelques détails. 93 salariés concernés par le PSE pourraient trouver une solution professionnelle en interne ou en externe du groupe. Difficile de savoir avec précision, si les négociations ont permis de répondre aux exigences salariales - qui rappelons-le s'élevait à 40 000 euros «minimum» pour les indemnités de départ volontaires ou subies. Seule information, l'écart entre les départs volontaires et subis serait de 5 000 euros.

- La **STS**, société de transport de **Laon** a été mise en liquidation judiciaire. Les 17 personnes que compte cette société vont se retrouver au chômage : 12 chauffeurs, un mécanicien, la secrétaire, deux autres personnes employées en quart-temps et le patron.

- Villers fruits à Villers-Cotterêts, coopérative agricole, pourrait se dissoudre. Le plan de réorganisation imaginé par la direction pour «sauver» l'entreprise a en effet été refusé par la plupart des dix-neuf adhérents. La nouvelle organisation prévoyait déjà de supprimer «40 à 50 % des emplois». Suite à la dernière assemblée générale extraordinaire, ce sont désormais les 50 postes permanents et la vingtaine d'emplois saisonniers qui se retrouvent menacés.

- **TNT Fashion group**, connu à **Laon** comme la plateforme de MS Mode, n'a de repreneur et les 31 salariés devraient être licenciés. Le blocus du site a été décidé. Avec un argument de poids : environ 50 000 pièces, des vêtements destinés aux boutiques françaises et belges du réseau MS Mode, puis les 140 000 autres robes et tee-shirts qui sont toujours stockés à Laon.

- Succédant à la société Yves Latour en 2003, la firme **Numalliance**, dont le siège est situé dans les Vosges, emploie 140 salariés sur les sites de Bazeilles, de Saint-Michel-sur-Meurthe (Vosges) et de La Selle-en-Luitré (Ille-et-Vilaine). Spécialisée dans la fabrication de machines à plier le fil et le feuillard, l'usine de **Bazeilles** emploie 51 salariés dont la moyenne d'âge est de 35 ans. Vingt-cinq licenciements auraient été arrêtés sur les trois sites et les premières lettres ont été acheminées début avril.

- Après deux précédentes vagues - l'une survenue en fin d'année 2008 (neuf licenciements dont sept d'employés volontaires), l'autre en début 2009 (neuf autres suppressions de poste ne concernant que des volontaires) -, les dirigeants de la **Sum-Tech à Charleville Mézières** viennent d'entamer une nouvelle procédure de diminution d'effectif. Et toujours à l'encontre de neuf salariés. Les syndicats avaient à nouveau déniché neuf volontaires au départ, la direction de l'entreprise carolomacérienne en a seulement pris cinq pour en nommer elle-même quatre autres : trois soudeurs et un cadre du service contrôle. Une décision que les syndicats ont dénoncée. Suite à ces trois wagons successifs, la société spécialisée dans la mécano-soudure n'emploie plus que 104 personnes. La même méthode est employée chez **Bourguignon-Barré,** forge, estampage, matriçage, métallurgie des poudres **à Les Hautes Rivières** (3 vagues successives de 9 licenciements en quelques mois sur 140 salariés).

- Le tribunal de commerce de Sedan a statué sur le dossier et a prononcé la liquidation judiciaire totale et immédiate de **Brimont** Agraire à **Rethel** (repris il y a une paire d'années par la société Ronot de Saint-Dizier), qui construit des bennes de tracteur, dans la tourmente depuis des mois... voire des années. La sentence est tombée : 27 licenciés. Pourtant, le carnet de commandes était toujours plein : 1,650 million de commande, environ 75 véhicules. En 2005, le conseil général a acquis une partie des bâtiments moyennant 531.000 euros, avec l'engagement moral du directeur de l'époque que cette somme soit utilisée dans son intégralité pour la rénovation du site, notamment de la cabine de peinture.

Dans le même temps, l'entreprise Brimont a vendu un terrain d'une valeur de 500.000 euros à la filiale d'une banque. Une somme qui devait aussi servir à la reconstruction du site. Le conseil général a voté une avance remboursable sur 5 ans de 200.000 euros. Et, le conseil régional a accordé une avance de 100.000 euros. A quoi a servi tout cet argent ? La liquidation totale prononcée permet désormais aux potentiels repreneurs de déposer leur dossier et de repartir à zéro, avec un passif d'un peu plus d'un million d'euros effacés de l'ardoise.

- Il y a un an, le PDG de la **société Vynex** (leader national dans la distribution de gros de tréfilerie et de quincaillerie), prévenait ses employés : d'ici à 2011, soixante d'entre eux risquaient de perdre leur emploi. En 2008, seize ont déjà été licenciés. En 2009, ils devraient être dix-neuf de plus à subir le même sort : sept sur le site de Thelonne (conditionnement) et onze autres sur celui de Noyers-Pont-Maugis (logistique). Les autres sites à Balaives-et-Butz (administratif, commercial et informatique), Blagny (stockage) et Haraucourt (stockage) sont pour le moment épargnés. «*Ce chiffre de 19 licenciements ne respecte pas l'accord de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences mis en place en 2008 qui annonçait 11 licenciements en 2009*». Le site de Balaives-et-Butz pourrait par ailleurs être mis en vente. Afin de rationaliser le travail, les employés de l'administration et les commerciaux seraient rapatriés sur les sites sedanais, notamment à Thelonne.

- Le 30 mars, par lettre recommandée, Force ouvrière Ardennes, avise le directeur de **l'hypermarché Cora de Villers Semeuse** que D S est désigné délégué syndical et représentant de FO au comité d'entreprise. Une semaine plus tard, deux salariés qui avaient fait savoir qu'ils souhaitaient rejoindre la toute nouvelle section syndicale sont mis à pied. Leur licenciement est intervienu le 29 avril.

- Spécialisée dans la fabrication de granulés plastique et de plaques (notamment de réservoirs) destinés au marché automobile, **Spartech à Donchery**, qui emploie 58 personnes, a renoncé à son activité «plaques» courant mai, après avoir perdu son seul et unique gros client dans ce secteur. A la suite de l'annonce de huit suppressions de postes dans le secteur «plaques», la quasi-totalité des salariés, à l'exception du personnel administratif, a entamé un mouvement de grève.

- Le bureau d'études de l'usine **Ardam-Electrolux de Revin** s'est mis en grève pour protester contre les 11 suppressions d'emplois annoncées pour le site de Revin, lors du CCE de Senlis. Les membres du service Recherche et développement ont décidé le blocus du service des expéditions. Du fait du blocage des machines à laver sur la plateforme de diffusion, les lignes de production ont été mises à l'arrêt. Il devenait en effet impossible de continuer à stocker les lave-linge. Le blocus a été levé.



- Mise en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Sedan le 5 février, la société **Raguet**, implantée sur deux sites à **Bogny-sur-Meuse** et **Monthermé** est actuellement placée en période d'observation. Spécialisée dans la fabrication en sous-traitance de pièces de sécurité pour la SNCF et les poids lourds, Raguet transformait plus de 9 000 tonnes d'acier par an. La réunion du CCE pourrait déboucher sur la suppression de… 73 emplois sur 180 ! Différents services seront touchés par ce plan. Deux cadres, seize agents de maîtrise et assimilés, quatre employés, six ouvriers de maintenance et quarante-deux ouvriers de fabrication feront les frais de ce dégraissage collectif. L'ancienneté dans l'entreprise, l'âge, la charge de famille, le handicap mais aussi l'assiduité et la compétence professionnelle seront les critères retenus pour finaliser la liste nominative des futurs sacrifiés. La notification des licenciements aux salariés concernés sera faite en septembre. Une seconde réunion aura lieu dans 20 jours avant les congés du personnel (24 juillet-24 août). Trois postes (liées aux machines à forge et au traitement thermique) pouvant être sauvés en interne. La direction va, par ailleurs, ouvrir la possibilité aux salariés de s'inscrire dans une démarche de volontariat. Ce projet de restructuration destiné à combler la chute du niveau des charges a été refusé en bloc par les syndicats. La réunion de CCE du 22 juin a été suivie par la séquestration des principaux cadres de la société. Avec en sus, le blocage de l'accès à l'entreprise et de la RD1. Cette séquestration et le blocage se sont terminés à 23h15 après la proposition d'une réunion en préfecture le lendemain 8h en présence des dirigeants de l'entreprise et du directeur départemental du travail.

- La direction d'**Unilin**, **entreprise bazeillaise** spécialisée dans la fabrication de parquets, a annoncé, lors d'une réunion du comité d'entreprise, une mesure de licenciement qui va toucher neuf salariés, sur les 234 salariés que compte la société.

- Le tribunal de commerce de Sedan a décidé la liquidation judiciaire de l'entreprise **Impressions SA** située à **Revin**. Ce sont donc 14 salariés qui vont se retrouver sur le carreau, quatre ayant déjà été licenciés en mars (dont trois préretraites).

- Autres entreprises ardennaises où des licenciements sont prévus ou en cours : **Enia Tecsom**, ex Tarkett, revêtements textiles haut de gamme à **Sedan** (96), **Raymond Barré**, forge, estampage, matriçage, métallurgie des poudres, (9 sur 133) à **Les Hautes Rivières**, **Stévenin Nollevaux**, forge, estampage, matriçage, à Les Hautes Rivières (9 sur 100), **Godart à Fumay**, spécialisé dans la conception et la fabrication de conduites techniques pour les moteurs de voiture (28 sur 140), **Estamfor Hautes Rivières**, spécialiste de pignons pour tracteurs et voitures (22 sur 180), **Ardennes Vérins à Rethel** (18), **Bastor à Hierges**, spécialisé dans l'affutage (9)

- **La Société industrielle de reliure et de cartonnage** (Sirc) implantée **à Marigny-le-Châtel** qui emploie environ trois cents personnes évoque un projet de plan social comprenant la suppression d'une cinquantaine d'emplois.

- **Preciplast à Sainte Savine**, équipementier automobile spécialisé dans la fabrication de freins à main et de crics, a été reprise par l'entreprise Bowden. Toutefois seuls 50 emplois sur 122 seront sauvés. Dans l'état actuel de la situation, les personnes qui perdront leur emploi n'auront droit qu'au minimum légal. Préciplast n'abonde pas le plan social. Pour que cela soit le cas et pour que l'administrateur judiciaire mette davantage d'argent dans le plan social, les salariés se sont mis en grève. Le FNGS avait avancé les paies de janvier, lors du dépôt de bilan. Préciplast doit maintenant rembourser cet argent, c'est une obligation faite par la loi. Après ce remboursement, s'il reste encore des fonds, l'administrateur judiciaire a demandé au syndic qu'il abonde le plan social. Avec le rachat conjoint de l'usine Mécaplast à Reims et Préciplast à Sainte-Savine, Bowden souhaite créer un pôle d'injection plastique. Ce pôle devrait permettre l'embauche d'une vingtaine de personnes dans les trois ans à venir.

- Gigant annonce la fermeture de la **Société Mécanique de Bernon** (SMB) **à Saint-Thibault**, fabricant d'essieux. Quinze postes sont proposés à Ham les Moines aux 85 salariés de St-Thibault. L'usine ardennaise compte un peu plus de salariés, mais question installation, elle est loin de St-Thibault. Une grève de 9 jours avec occupation avait précédé cette annonce.

- En mars dernier, **le groupe Emo** obtenait du tribunal de commerce le bénéfice de la procédure de Sauvegarde. À la fois pour son usine principale (Emo SA) qui compte 167 salariés et pour ses deux filiales : la Sotratex (48 salariés) et Savimaille (13 salariés). L'entreprise de textile troyenne a demandé à profiter de cette procédure nouvelle pour pouvoir réduire ses effectifs. Il y aura 59 licenciements au sein d'Emo SA. La situation s'est améliorée à la Sotratex. Comme la teinturerie troyenne a retrouvé de l'activité, il n'y a plus de licenciements à l'ordre du jour. À Sainte-Savine, Emo a construit ces dernières années un vaste bâtiment moderne pour abriter son tricotage. Mais il est loin d'être occupé en totalité. Pour diminuer ses coûts, Emo envisage d'y transférer son usine de **Troyes**. Le comité d'entreprise a demandé l'annulation du plan social au tribunal de grande instance de Troyes.

- Chez **Cauval Industries**, le plan social affectant les deux entreprises de **Bar-sur-Aube** comporte 153 suppressions d'emplois sur le secteur ameublement (Valco)… mais la création de 67 emplois en literie (Cipal) et six dans les achats. «*L'objectif est de ramener le bassin d'emploi de Bar-sur-Aube de 774 à 704 emplois*»

- Legras industrie, fabricant de remorques **à Epernay**, a licencié neuf salariés et a mis en place des mesures de chômage partiel. Les salariés chôment une heure par jour et toute la journée du vendredi. Ils ne travaillent plus que 28 heures par semaine. Il est envisagé qu'au mois d'avril, ils ne travaillent qu'une semaine sur deux. Legras industrie a pris la décision de relocaliser certaines de ses activités pour faire travailler ses salariés sparnaciens.

- Le groupe Stanley Works, auquel appartient l'entreprise **Virax**, installée **à Epernay**, a annoncé début avril un plan social. Virax fabrique de l'outillage pour le sanitaire, le chauffage, la climatisation ou la couverture. 183 postes seraient menacés dans toute la France. Stanley emploie 2.362 personnes dans le pays, et 200 à Epernay. Depuis quelque temps, des employés sont contraints de prendre leur RTT ou leurs congés payés, car le travail manque. Stanley entend réduire autant que possible l'impact social du projet par diverses mesures de réduction de temps du travail.

- L'équipementier automobile Trèves a annoncé vendredi un projet de suppression de 335 postes supplémentaires et la fermeture de deux sites pour adapter ses capacités "à la baisse structurelle des volumes de production en France". Cette décision s'ajoute au plan de départs volontaires portant sur 312 postes dévoilé en novembre. Les deux sites fermés seront ceux de Crépy-en-Valois (Oise), dont une partie de la production sera transférée dans l'unité de Cateau-Cambrésis (Nord), et **PTPM d'Ay-en-Champagne**. Les effectifs seront ajustés sur les autres sites. Groupe familial spécialisé dans les revêtements intérieurs, l'insonorisation de l'habitacle et du compartiment moteur, Trèves emploie 2.500 personnes. Le groupe Trèves a bénéficié d'une dotation d'Etat de 55 millions d'euros, avec en contrepartie l'engagement de ne pas fermer de site industriel. Il faut savoir qu'en 1990, le groupe avait déjà reçu l'aide de la Région, du Département et de la Ville d'Aÿ pour la construction d'une usine relais à Aÿ. Les 133 salariés seront licenciés avant le 1er septembre. La phase dite des «départs volontaires» débutera le 5 mai. Deux mois après, les salariés qui ne seront pas partis se verront licenciés avec en poche un quart du salaire de base par année d'ancienneté. Il y a 2 ans, PTPM employait 300 salariés. De peur d'une séquestration, la sous-préfecture d'Epernay a réquisitionné les locaux de l'inspection du travail de Reims pour le comité d'entreprise du 14 avril. Les salariés ont refusé de s'y rendre. Le comité d'entreprise censé valider la phase dite des «départs volontaires» s'est achevé non sans mal après 9 suspensions de séances. La réunion s'est soldée sur un constat d'échec et un désaccord majeur sur la mise en route du plan social. Les salariés ont tout simplement décidé de contester devant le tribunal de grande instance, le plan social engagé. Ils devraient déposer un référé. Principal point d'achoppement : les mesures d'accompagnement envisagées. «*Insuffisantes ! En 2007, un salarié qui avait 20 ans de boîte partait avec 35 000 euros. Aujourd'hui,*

il partira avec 18 000 euros ! La moitié de ce qu'il devrait toucher !». Les 260 employés de la **manufacture axonaise de transformation textile** (MATT) à **Chaource** (02), appartenant au même groupe, ont appris qu'ils seront finalement 65 à devoir quitter leur boîte d'ici le mois de septembre prochain. Pour l'instant, ce sont des départs volontaires. Au **centre d'études et de recherche pour l'automobile** (Cera), basé à **Reims**, la direction avait mis en place un plan de départs volontaires qui touchait 100 salariés à Reims et 36 à Paris. Principalement des cadres et des agents de maîtrise. Le chiffre n'étant pas atteint le plan social mis en route continue et la direction devrait annoncer qu'elle va procéder à une quarantaine de licenciements. Dans le même temps, la production augmente en Slovaquie, en République Tchèque et en Slovénie. Trèves recrute au Maroc pour sa filiale Treroc, et se présente dans les offres d'emplois comme un groupe «en forte expansion». Le groupe envisage aussi d'ouvrir trois nouvelles usines en 2009 en Inde. Le tribunal de grande instance de Reims a suspendu début juillet la procédure de plan social, entreprise par Trêves. Il a été reconnu que les accords dits de méthode conclus entre les fédérations syndicales et le groupe Trêves, n'étaient pas conformes au code du travail.

- Dès la fin du mois de juin, les vingt personnes qui quitteront l'entreprise **Valéo de Reims** ne seront pas remplacées. À la fin du mois de septembre, une seconde vague de départs volontaires affectera l'usine. «*On se trouve dans l'incohérence la plus totale. On débauche des titulaires, on rembauche des précaires. La direction profite des deniers de l'État pour licencier en douce. Les ouvriers travaillent dans la peur et dans l'incertitude du lendemain*». Le site Valéo de Reims emploie encore environ 600 personnes. Le groupe a reçu 19 millions d'euros d'aides de l'Etat (soit 8 % de son capital).

- Chez **Ceva Logistics**, spécialisé dans le stockage et la distribution de pièces détachées pour véhicules deux, trois ou quatre roues, implanté à **Vatry**, vingt et un postes sur les 244 ont été supprimés. *«Il y a eu plus de volontaires que de postes supprimés. Nous avons réussi à négocier des indemnités de départ acceptables et mis en place un suivi pour tous ceux qui quittaient la société (création d'entreprises ; formation…).*»

- La partie production des **Imprimeries champenoises de Châlons en Champagne** est transférée au site de Bétheny. Le personnel a le choix : soit il suit, soit il est licencié. Neuf des employés du site ont déjà reçu leur lettre recommandée, leur demandant de se présenter à Bétheny pour le 11 mai. Tant qu'on n'atteint pas les dix, on évite le plan social. Pour la direction, «*Il y a des mesures d'accompagnement pour les personnes qui ne pourront pas venir à Bétheny. On mettra sans doute même un peu plus que ce qui est légal. Les autres doivent savoir qu'ils intégreront une grosse imprimerie. Et qui bénéficie d'un comité d'entreprise…*».

- Ce sont vingt postes qui seront supprimés chez **Virax à Epernay**, l'entreprise spécialisée dans l'outillage pour le sanitaire, le chauffage ou encore la climatisation. Qui, des 212 salariés du site, sera concerné par cette mesure ? Pour l'heure, aucune décision n'a encore été prise. Mais la société a déjà précisé que 14 postes seraient supprimés en production, quatre dans les services support (avec la création dans le même temps de deux postes dans ce même service), et deux en logistique. L'entreprise Virax a été intégrée à Facom en 1981, lui-même racheté en 2006 par le groupe industriel américain Stanley works, leader de l'outillage aux États-Unis.

- Une centaine d'emplois cheminots sur les 213 que compte aujourd'hui le **Technicentre Champagne Ardenne** (ateliers SNCF et centre de maintenance TER), situé **à Épernay**, devraient disparaître d'ici à 2014, date de la fermeture officielle des ateliers SNCF. Le centre de maintenance TER, mis en service en 2006, n'est pas concerné par cette fermeture.

- **L'hôpital de Châlons** enregistre un déficit de 2,2 millions d'euros depuis trois ans, le nouveau directeur souhaite dégraisser le mammouth et contrer ledit déficit en proposant une restructuration de l'établissement. «Ce sont 20 à 40 postes qui seront supprimés dans un premier temps, la fermeture d'un étage de pédiatrie et la suppression de lits, c'est de la folie». Lors du CA, le Plan de retour à l'équilibre a été voté. Douze postes sont supprimés en pédiatrie et gastro-entérologie… pour commencer.

- Nouveau coup dur pour l'entreprise de sous-traitance automobile **Jean-et-Chaumont à Tinqueux**. Effectivement, après avoir été en redressement judiciaire puis reprise par la SA Socorfi, une société de Haute-Savoie, en avril 2007, celle-ci se retrouve désormais dans un plan de sauvegarde aboutissant au licenciement de 19 de ses 54 derniers salariés.

- Après le redressement judiciaire, prononcé en mars, chez **UTCh à Epernay**, le chiffre de 38 suppressions de postes, sur un total de 86, a été arrêté. Soit 25 à l'atelier et 13 dans l'administration. L'Union des Techniques Champenoises a été créée en 2002, du regroupement des sociétés Valentin, SCMG, Decomat, Mainguet et Thiérion. L'entreprise est spécialisée dans la fabrication de machines à vin et de manutention industrielle. Elle travaille notamment pour les industries agroalimentaire, pharmaceutique et des vins effervescents, pour qui elle fabrique des boucheuses-museleuses, des dégorgeuses-doseuses, des agitateurs…

- Située dans la zone industrielle **Vitry-**Marolles, l'entreprise **Pécheur-Lesage**, spécialisée dans la mécanique de précision, fabrique essentiellement des pièces mécaniques unitaires de petites, moyennes et grandes séries pour le BTP, le ferroviaire, l'automobile (9 % de son chiffre d'affaires). Un plan social vient d'être déclenché. Huit salariés sur 43, dont deux volontaires, seraient touchés.

- Le 22 juin avait lieu la troisième et dernière réunion du livre III chez **Grantil à Châlons**, avant l'envoi des lettres de licenciements. «*En ce qui concerne le départ de salariés de 57 ans et plus, la question était déjà réglée. Là où nous pouvons noter une avancée, ce sont pour les salariés de 55 et 56 ans. Les volontaires seront licenciés dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).* » Ce qui veut dire que la direction devrait compenser la perte de salaire, à 100 %, après des estimations chiffrées réalisées par les deux parties (direction et membres du CE).

Sur les vingt-sept personnes potentiellement licenciables, encore hier, le sort de 19 salariés est «réglé». Restent huit personnes pour qui des solutions pourraient être proposées afin d'éviter des licenciements contraints. «*Sur ces huit employés, deux ont démissionné. Restent donc six cas à régler. Nous avons l'espoir que ce soit des départs volontaires…*». Les 198 salariés s'étaient mis en grève pour la journée.

- **L'atelier Saint-Loup à Châlons**, atelier discret de sous-traitance en assemblage et confection (vêtements, mailles, couture, tricotage) œuvrait pour des marques prestigieuses (Chanel, Dior, Hermès…) en employant vingt-et-une ouvrières spécialisées du cru dans divers domaines, et ce depuis des années. En mai 2008, une société «fantôme», selon les salariées, reprenait les rênes de l'atelier Saint-Loup. Le 15 avril dernier, les dirigeants quittaient l'entreprise. Plus de paie depuis avril. Le 15 juin, les salariées recevaient chacune une lettre de licenciement pour «faute lourde». Le 18 juin, la liquidation judiciaire de l'entreprise était prononcée. 21 personnes sur le carreau qui réclament leurs salaires et qui attendent de pouvoir toucher les Assedics.

- Dans le cadre d'un comité de groupe européen, les responsables de **O-I Manufacturing** (qui a repris **VMC**) ont annoncé la fermeture de l'une de leurs deux usines **de Reims**, celle qui produit des pots. Une autre est concernée en Finlande. Environ 250 personnes sont concernées par ces fermetures dont 146 à Reims. Début juin devait se tenir le CE des VMC. Il s'agissait de discuter une fois de plus du livre III (chapitre social). La délégation des ouvriers était bien présente à l'heure du rendez-vous, mais pas la direction. Et pour cause, au même moment, celle-ci était sur le site de l'usine, huissier à l'appui, pour tenter de faire charger plusieurs camions de l'entreprise Lesieur en douce (suite au blocus des expéditions). Toutes les machines de l'usine ont été stoppées jusqu'à nouvel ordre. Les salariés des VMC ont pénétré dans l'enceinte de l'usine Reims-Boissons, la seconde manufacture que détient O-I Manufacturing dans l'agglomération rémoise, qui serait susceptible d'accueillir une vingtaine de salariés des VMC au titre du reclassement. Ils ont appris que le four de fabrication des bouteilles champenoises serait stoppé pendant deux mois (la majeure partie de ces bouteilles est fabriquée dans l'Hérault, dans les fours de l'usine BSN (toujours le groupe O-I Manufacturing) de Béziers. Outre les 146 personnes, il y a tous ceux dont le travail dépend en grande partie de VMC que ce soit les palettes, les cartons ou les transporteurs. L'annonce de la fermeture des VMC a déjà mis sur le carreau hier les 12 salariés de **MVMP** (Moules de verre et mécanique de précision) qui réparent les moules des VMC et qui ont appris que si les VMC fermaient, ils seraient eux aussi licenciés. Pour l'instant, les Établissements Caillot qui ont repris en 2006 l'activité garnissage des bocaux d'OI (30 millions de pièces/an) et qui emploient près de 100 salariés ne sont pas touchés. Mais jusqu'à quand ? Depuis que leur direction américaine d'Owens Illinois leur a dit qu'elle voulait fermer leur site fin août, les 146 salariés des VMC à Reims se mobilisent tous azimuts pour contester le plan social et trouver un repreneur. «*OI gagne beaucoup d'argent (1 milliard de dollars de chiffre d'affaires et 303 M€ de bénéfices en 2008 en Europe). Il dégage 17 % de marge aux VMC mais il utilise ses surcapacités au niveau européen en mélangeant pots et bouteilles pour justifier la fermeture de notre unité. Pas d'accord. Pas d'accord pour qu'OI délocalise à Puy Guillaume (Massif Central) notre fabrication des pots en verre blanc, simplement pour gagner quelques sous en plus. Ils ont déjà viré 225 personnes en 2005 quand le four 9 a claqué et près de 40 personnes sont restées sur le carreau. Si on ne bouge pas, fin août, c'est fini pour nous. On va devoir se battre sur tous les plans*». Les salariés ont pris la décision de bloquer les accès de l'usine avec des palettes afin d'empêcher tout départ d'une partie ou de tous les stocks de petits pots et de bocaux, «leur trésor de guerre». Du personnel va se relayer jour et nuit pour faire respecter ce blocus. Mi-juin, les salariés apprenaient que l'arrêt du dernier four de l'usine aura donc lieu le 1er septembre. Le même jour, ils ont été reçus en mairie. Des pistes ont été proposées par les salariés aux instances politiques (Ville, Département et Région) concernant la survie du site. Il est ressorti de cette assemblée que VMC pourrait devenir VOR. En clair, les Verreries Mécaniques de Champagnes pourraient péricliter. Mais pour aussitôt renaître sous la dénomination des Verreries Ouvrières de Reims. Les 146 emplois du site pourraient être sauvés. Les ouvriers et les instances municipales, départementales et régionales devront lever une enveloppe de plusieurs millions d'euros pour que cette «coopérative ouvrière» voit le jour. Il faut désormais qu'ils parviennent à convaincre les cadres dirigeants de O-I Manufacturing de vendre leur site rémois. Chose sans quoi, leurs espoirs et leurs luttes seront réduits à néant au soir du 31 août. Fin juin, on apprenait que la fermeture était repoussée au 31 octobre, ce pour garder une certaine qualité dans les livraisons des différents clients. En effet, les autres usines du groupe ne disposent pas encore des compétences suffisantes pour satisfaire les clients les plus exigeants. Les travailleurs ont obtenu le déplacement de 65 salariés de la rue Pierre-Maître vers le site BSN, à la Verrerie. 34 ouvriers pourraient faire valoir des mesures d'âges. La direction a proposé que les personnes de 57 ans partent avec une enveloppe de près de 60 000 euros ainsi que le bénéfice de trente-six mois d'Assedic. 44 ouvriers encore menacés ont 120 jours pour examiner les différentes offres du groupe O-I Manufacturing concernant des postes dans les usines de Vauches (Vosges) ou de Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme).

- La direction de **Freudenberg** a annoncé le rapprochement de ses productions de **Langres** et Mâcon sur le seul site de Lan-gres, dans le cadre d'un plan de réorganisation pré-voyant la suppression de 114 postes ainsi que l'intégration de huit postes sur 38 de FTO, filiale d'outillage basée à Langres.

Grèves et arrêts de travail

- Les 60 salariés en grève (sur 140 exerçant dans l'entreprise) de la société **Ensival Moret à Saint-Quentin**, qui fabrique des pompes pour l'industrie ou la Marine nationale, n'ont pas de tambour ni de mégaphone. En 2007, les salariés avaient reçu 600 euros de prime d'intéressement et 700 euros de participation aux bénéfices. Et pour 2008, rien. Et pourtant en 2008, les ouvriers ont été encouragés à travailler plus de manière à répondre aux commandes. «*On nous a dit : allez-y, il y a du boulot ! On a souvent dépassé les 42 heures hebdomadaires, et maintenant, on n'a rien*». Avant que le conflit n'éclate, les salariés réclamaient une prime de 400 euros, puis, devant le refus de la direction, ils ont demandé une augmentation mensuelle brute de 50 euros. Rejetée aussi. «*Ce qui a tout déclenché, c'est lorsqu'ils nous ont proposé 20 tickets restaurant, dont dix à notre charge. On nous propose 46 euros, c'est une aumône, on ne peut pas l'accepter*».
- En première ligne du conflit qui oppose le personnel soignant à la direction de la **clinique neuropsychiatrique de la Roseraie à Soissons** : la délicate question des salaires. «*Ils sont tout simplement minables. Chez nous, qu'une aide soignante ait un ou quatre ans d'ancienneté, elle est payée exactement la même somme ! Soit 1 060 euros…*». Les dix infirmières et aides-soignantes censées travailler ont toutes spontanément choisi de faire grève, histoire de manifester leur «mécontentement». Elles réclament concrètement une augmentation de salaire de 400 euros brut, une prime mensuelle d'assiduité de 60 euros et l'octroi d'un 13e mois. la direction n'aurait lâché que 30 euros.
- L'entreprise **Delphi à Donchery** a été paralysée deux jours par un mouvement de grève suivi par 95 % des 362 salariés employés dans cette unité américaine. Ils exprimaient leurs craintes quant à une éventuelle menace concernant 45 emplois. La direction s'est engagée à reconduire l'accord de méthode signé en 2005, qui arrivait à échéance en septembre prochain, à compter du 1er avril jusqu'à la fin mars 2012. Cet accord permet à tout salarié d'obtenir des mesures financières en cas de licenciement. A savoir le versement dans le cadre d'un éventuel plan de sauvegarde de l'emploi d'une indemnité financière de 55 000 euros en cas de licenciement économique, de 40 000 euros en cas de création ou reprise d'entreprise pour un salarié désirant quitter Delphi et de 30 000 euros en cas de reclassement dans une autre société.

Un nouveau conflit est enregistré au sein de la société de gardiennage **Securitas** sur le site du centre nucléaire de production d'électricité de **Chooz**. Les salariés de Securitas, soutenus par la CGT et par la CFDT, sont passés à l'action. Ils ont perturbé l'accès à la centrale en mettant en place un barrage filtrant au carrefour d'accès au site et ce jusqu'aux environs de 10 heures. Les conditions de travail ne cessent de se dégrader et la direction de Securitas a entamé une procédure de licenciement à l'encontre d'un des salariés de la société de gardiennage.

- Un mouvement de grève a été entamé au sein de la société **Galva Service**, dépendant du groupe Arcelor Mital implantée à **Bazeilles**, spécialisée dans le profilage de tôle et employant environ soixante salariés, à l'issue des trois réunions NAO (Négociations annuelles obligatoires) qui n'ont débouché sur aucune augmentation de salaire. Les syndicats réclamaient +3 % du salaire brut avec un talon minimum de 80 € pour les plus petits salaires. Les salariés ont bloqué l'accès de l'usine aux camions.
- Le personnel des **crèches de Charleville** se sont mis en grève pour l'obtention d'une prime «accueil» (dite NBI) à cette soit 40 € mensuels pour un temps plein.
- Plusieurs débrayages ont été observés chez **NPL**, entreprise familiale spécialisée dans la sous-traitance automobile, à **Gespunsar**t. Si les négociations avec la direction ont permis d'obtenir une hausse salariale de 1 %, deux autres revendications, portant sur les chèques déjeuner et la prise en charge, pour moitié, des cotisations de mutuelle, n'ont pu aboutir, ce qui a provoqué ce mouvement de grève.
- Dans le cadre d'une grève illimitée, les personnels du **centre hospitalier de Châlons-en-Champagne** étaient rassemblés devant la porte du bureau des admissions. «*Le déficit budgétaire que connaît l'hôpital entraîne un plan de retour à l'équilibre. Nous le refusons en bloc, pour la bonne et simple raison que nous ne pouvons pas nous occuper des patients si nous n'avons pas de moyens. Nous demandons donc à l'agence régionale de l'hospitalisation d'effacer la dette de l'hôpital et de donner les moyens nécessaires à son fonctionnement. Nous disons non à la suppression des lits et des postes, non à la fermeture des services. Enfin, nous voulons bien que notre hôpital se modernise mais pas de n'importe quelle façon*».
- En octobre 2005, la société **Techcity** avait annoncé son implantation à **Reims** avec la promesse d'embauche de 400 emplois à terme. Après avoir momentanément atteint ce seuil début 2008, aujourd'hui, les effectifs sont tombés à 260 alors que la société comptait encore 380 salariés, il y a 18 mois. Techcity et Téleperformance ont fusionné il y a six mois. Ce qui conduit à des licenciements, des fermetures de site et une régression tant au niveau du temps de travail, des salaires, des acquis. Les salariés de Reims se sont mis en grève.



Suites conflits ou licenciements

- Cinq anciens salariés de la **Sopal à Givet** ont été condamnés fin mars 2009 à des peines allant de un à quatre mois de prison assorties du sursis, sans inscription à leur casier judiciaire, en répression des actes de vandalisme qu'ils avaient perpétrés le 11 décembre 2008, à l'issue des deux mois de conflit. Il était prévu que leur condamnation «pénale» soit complétée par un autre jugement qui, lui, s'annonçait «salé», puisqu'il allait porter sur les «intérêts civils», c'est-à-dire sur les sommes à payer, en remboursement des dégâts provoqués. Or la direction du Groupe a décidé de se désister de toute demande dans ce sens. Ils ont quand même reçu une convocation au tribunal pour le 26 juin, car le code de procédure pénale prévoit que le désistement se fasse à l'audience. Côté reconversion, seuls deux licenciés ont retrouvé du travail, mi-avril, après la mise en place de la cellule de reclassement en janvier. Dix-sept personnes sur les 55 licenciés ont plus de 50 ans. «*Tout ce que leur propose la cellule de reclassement, ce sont des contrats de manœuvre à 800 euros. Ce sont quand même des gens qui touchaient 2 000 euros par mois*».

- 109 des 144 licenciés de Lenoir-et-Mernier à Nouzonille toucheront des dommages et intérêts. Sur 144 salariés - 55 de Lenoir-et-Mernier et 89 de FAV-LCAB - ayant saisi la juridiction, 109 ont finalement obtenu gain de cause. Soit une fourchette globale allant entre 2,5 et 3 millions d'euros. Ceux qui sont exclus des indemnisations : les onze salariés ayant bénéficié d'une retraite anticipée dans le cadre d'une convention FNE, le versement d'une allocation spéciale leur étant assuré jusqu'au jour de leur retraite ; une dizaine de cadres ont été renvoyés devant leur propre section. Avec de grandes chances de s'ajouter aux 109 autres heureux bénéficiaires ; un autre a vu sa sollicitation rejetée pour «procédure abusive» (sic).

- Une fois sortis du dispositif CTP, sur les 267 salariés de l'entreprise **Thomé-Génot**, 180 n'ont toujours pas trouvé d'emploi durable, et sur les 144 salariés des entreprises **Lenoir-et-Mernier-LCAB**, 42 ont fait partie de projets de reprise et 97 sont toujours sans emploi durable. Soit un total de 20 % seulement de reclassement. Pour les représentants des associations d'anciens salariés, le CTP est une mesure qui au-delà de l'aspect positif sur le maintien du salaire, devrait permettre un réel retour à l'emploi durable et non destiné uniquement à masquer les chiffres du chômage (l'année de CTP n'étant pas comptabilisée comme période de chômage, mais venant imputer sa durée).

- Treize mars 2008. Au lendemain de la liquidation du groupe **Lenoir-et-Mernier**, une unité de l'ensemble se remet au travail sous forme de coopérative ouvrière de production. Cette nouvelle PME, **Jayot-LCAB**, redémarre donc avec 24 salariés-actionnaires à Gespunsart et Bogny-sur-Meuse. Aujourd'hui, la Scop a trouvé son régime de croisière. Au point d'embaucher huit salariés supplémentaires. En avril et comme l'imposent les statuts, l'ensemble du personnel a perçu ses premiers dividendes. Plus la participation.

- La chambre sociale de la cour d'appel d'Amiens a accordé un total de 1,404 million d'euros à trente-deux ex-salariés de **BSL Industries**, une entreprise de chaudronnerie de **Soissons** placée en liquidation judiciaire en 2002. Elle a accordé des dommages et intérêts qui s'échelonnent de 20 000 à 115 000 euros, avec une moyenne de 50 000 euros.

- En 2005, 47 salariés licenciés de l'entreprise **Olympia**, (ex-Jacquemard) de **Romilly** engagent une procédure prud'homale qu'ils gagnent en avril 2006 avec des indemnités allant de 30 000 à 120 000 €. Olympia fait appel de ce jugement de première instance, n'étant pas en mesure de payer 2,5 millions d'euros. La cour d'appel de Reims a tranché et a confirmé le premier jugement des prud'hommes de Troyes. Les juges ont relevé trois éléments pour considérer le licenciement sans cause sérieuse. A savoir que l'entreprise n'a pas proposé toutes les possibilités de reclassement aux salariés. Que les critères de choix pour affecter un salarié sur un poste de reclassement n'étaient pas connus et enfin que l'entreprise n'a pas appliqué scrupuleusement la convention de reclassement dans la branche textile. L'entreprise Jacquemard avait en mai 2006 assigné les ex-salariés au tribunal de grande instance de Troyes afin de bénéficier d'un échelonnement de sa dette. Dette qui correspondait à une condamnation pour licenciement sans cause réelle et sérieuse pour un plan social de 2000.

- Paris, Pau, Rennes, Toulouse, Nantes, Quimper, Grenoble, Douai, Rouen… **La Poste** continue son tour de France des juridictions avec cette fois-ci une étape à Reims où la cour d'appel l'a condamnée à 35.000 € en réparation du préjudice subi par une ex-employée embauchée illégalement en contrats à durée déterminée (CDD) de 1997 à 2003. Elle a d'abord effectué des remplacements durant les congés scolaires, de 1997 à 2001, alors qu'elle était étudiante. Elle a cumulé neuf CDD tous entachés d'irrégularités (pas de mention du poste occupé ni de la qualification de la personne remplacée). Elle a ensuite connu une période de travail quasi continue de juin 2001 à août 2003 avec 27 CDD. En septembre 2003, elle acceptait d'entreprendre un contrat d'apprentissage suivi deux ans plus tard – enfin – d'une embauche sous CDI en qualité de conseiller financier. Avant même l'expiration de la période d'essai de trois mois, La Poste mettait fin au contrat au motif qu'elle ne donnait pas satisfaction. Avec 36 CDD, le nombre de missions assurées par cette ex-employée est somme toute banal. Le record semble être détenu par une guichetière du Tarn qui avait effectué 574 CDD en dix-neuf ans.

- Suite au plan social mis en place en janvier 2009 chez **Cotuplas à Sainte-Ménéhould** (35 départs sur 61 salariés), il y a 5 reprises en CDI chez Cebal, une seule chez APBS (groupe Alcan). S'ajoutent à cela trois salariés restant chez Cotuplas pour «des missions Alcan allant de trois mois à un an». Il y a encore trois départs à la retraite, réalisés ou en cours, ainsi qu'un quatrième qui pourrait, sans certitude, partir pour le 30 novembre. Il y a également 13 personnes en recherche d'emploi actif dans la cellule de reclassement d'Action RH, dont deux élus des salariés, en attente d'une décision de l'inspection du travail. Trois salariés, proches de la retraite, ont accepté de partir volontairement pour « sauver » des employés plus jeunes. C'est aussi l'attente avant une décision de l'inspection du travail. Même attente pour trois autres élus, licenciés, mais âgés de 57 à 59 ans et qui pourraient donc ne pas avoir à rechercher un emploi.

Nucléaire

Haute-Marne, un enjeu dans la stratégie nucléaire

Dans un département sinistré, le nucléaire, tant civil que militaire, semble devenir un enjeu économique, dont Saint-Dizier serait le centre.

La BA 113 de Saint-Dizier devient dès 1965 un élément important du dispositif de dissuasion nucléaire avec la création de l'Escadron de bombardement 02.094 "MARNE" équipé de MIRAGE IV A, qui assurera sa mission jusqu'en 1988. A la BA 113 a été créé officiellement le 31 mars 2009 l'escadron de chasse 01/091 Gascogne, dont la mission principale est la frappe nucléaire, pour laquelle ses Rafale seront armés du missile ASMP-A. La configuration type pour ces missions sera d'un missile ASMP sur le point d'emport ventral, de deux réservoirs externes de 2000 litres sous les ailes, et de 6 missiles air-air MICA permettant à l'avion d'assurer son auto-défense.. Elle est le premier employeur du département avec près de 1 700 personnes, la base aérienne 113 injecte chaque année 35 millions d'euros dans l'économie locale (32 millions d'euros de masse salariale et 3 millions d'euros de fonctionnement).

En février 2008, il y a eu une création, toujours à Saint-Dizier, d'un parc d'entreprises (8 sur 4 ha) liées à l'énergie nucléaire (constructeurs, sous-traitants ou fournisseurs d'Areva), société détenue à 60% par Areva. Si Areva s'intéresse à la Haute-Marne et à la Meuse, c'est dans le cadre des mesures d'accompagnement économique autour du laboratoire de Bure. Areva y est engagé au même titre que deux autres acteurs de la filière électronucléaire, EDF et le CEA. 4,2 millions d'euros de commandes ont été passées en Haute-Marne en 2006, chez des entreprises comme Hachette et Driout, Ferry Capitain, Etilam, les Forges de Bologne, Ferro France, Chaudronnerie de l'Est, Précis Méca… A noter aussi que les trois industriels interviennent pour le renforcement de la compétitivité économique haut-marnaise en attribuant directement des prêts aux entreprises, en partenariat avec le conseil général de la Haute-Marne et le GIP 52. Dans le cadre du «développement durable», ces 3 entreprises ont développé en Haute-Marne un projet biomasse qui devrait aboutir en 2010 à la création d'usines de gazéification du bois, vouées à alimenter des réseaux de chaleur urbaine.

Dès septembre 2009, au lycée Blaise Pascal de Saint-Dizier, deux voies (au lycée professionnel ou par apprentissage) s'ouvriront aux jeunes (une trentaine au total) vers une filière unique dans la région : l'enseignement nucléaire. «*Cette formation est ambitieuse. Elle a été réalisée avec de nombreux partenaires économiques et l'Education Nationale. La démonstration que sur ce territoire, il existe des compétences et des savoir-faire*», souligne la proviseur du lycée. Il aura fallu une année à peine de collaboration étroite entre le Rectorat, EDF et les financeurs, (le GIP 52 et le Conseil Régional) pour monter la nouvelle filière. «*Nous avons anticipé la demande des entreprises*», appuie la responsable de l'établissement. Une demande des entreprises du secteur du nucléaire bien implantées dans la région. En effet, «*les sites nucléaires y sont nombreux (Chooz, Cattenom, Nogent sur Marne…). Il est important que les entreprises travaillant sur ces sites disposent de prestations de services dans le domaine de la maintenance car le nucléaire ne se délocalise pas*», déclare le délégué EDF aux relations industrielles Meuse et Haute-Marne. La nouvelle formation permettra ainsi aux élèves de travailler à terme sur site nucléaire ou pour les entreprises prestataires de service en maintenance, fabrication, logistique, et démantèlement. A noter que Saint-Dizier est le centre d'une région où 6 centrales nucléaires sont implantées (16 des 58 réacteurs actuellement en service).

Arrêts de tranches à Chooz et Nogent

La tranche B2 de la centrale de Chooz a été arrêtée début avril pendant environ 3 mois et la tranche 1 de Nogent sur Seine l'est actuellement pour une même période. C'est ce qu'on appelle le contrôle décennal, période de maintenance des réacteurs. 2 000 «trimardeurs du nucléaire» sont intervenus à Chooz B2 et 2 500 interviennent à Nogent.

Qui sont ces trimardeurs ?

A Chooz, ils appartenaient à 127 entreprises prestataires, dont 50 % de la région (pour environ 200 locaux). Ces employés sont payés au Smic, auquel s'ajoutent les primes journalières pour couvrir les frais de logement et de nourriture. Selon un délégué CGT de Nogent et membre du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la centrale de Nogent. «*Les travailleurs du nucléaire, on peut les classer en trois catégories. Il y a ceux qui travaillent dans les très grosses entreprises comme Areva ou Alstom et leurs conditions de travail restent correctes. Après, nous avons ceux qui travaillent dans le secteur de la robinetterie, ils sont un peu en dessous. Et puis enfin, nous avons les salariés de*

la logistique qui s'occupent des échafaudages ou bien de la manutention et là, c'est franchement moins bon. D'après ce que je sais, ils ont une soixantaine d'euros pour manger matin, midi et soir et dormir». Ils seraient 22 000 en France à assurer ce boulot, au gré des «arrêts de tranche», ces périodes de maintenance des réacteurs, de plus en plus courtes.

Les retombées locales

L'hébergement et la consommation générée par cette population supplémentaire apportent des retombées pour le tissu économique local non négligeable. «*Ces retombées se chiffrent à environ 7 millions d'euros pour l'année 2009 et à plus de 8 millions d'euros pour l'année 2010* (bilan décennal de Chooz B1)», estime le service communication de la centrale de Chooz. Soit environ 65 % du budget attribué pour la nourriture et le logement. Si les chambres d'hôtel et les gîtes ont été pris d'assaut, de nombreux nomades du nucléaire ont choisi de camper. Selon un directeur d'un établissement, «*les habitudes ont changé et la crise est passée par là. Toutes nos chambres sont occupées mais pour le restaurant, c'est plutôt calme. Ils sont sympas, mais ils font gaffe. Visiblement, c'est moins rutilant qu'autrefois. C'est un peu comme nous, ils ont moins d'argent à dépenser, c'est tout*».



Incident à Chooz

A quelques jours de la remise en fonctionnement, en déplacer un «OMI», c'est-à-dire un outil de manutention des internes, un énorme cylindre de 4,80 m de diamètre, 10,70 m de hauteur, pesant quelque 7 tonnes, très difficile à manœuvrer, l'outil est venu heurter un bâtiment en béton, ce qui l'a fortement endommagé. Rambardes pliées, échelle esquintée : l'OMI n'est plus utilisable en l'état. «*L'OMI est absolument nécessaire pour alimenter le réacteur : le rôle du cylindre est en effet de déposer au fond de la cuve du réacteur des éléments qui vont guider les combustibles*». Pas d'OMI, pas de combustibles. Pas de combustibles, pas de réacteur. Les délais de réparation pourraient prendre de quelques jours à quelques semaines. Selon le directeur de la centrale, «*L'accident ne concerne aucun matériel qui ait un quelconque rôle dans le maintien de la sécurité des personnes*».

Distribution d'iode à Nogent

A partir du 15 juin, et pendant une période de 6 mois, les populations situées dans un rayon de 10 km autour de la centrale nucléaire EDF de Nogent-sur-Seine sont invitées à retirer des boîtes de comprimés d'iode dans les pharmacies du secteur. Vingt-neuf communes sont concernées, soit 20 300 personnes (16 400 dans l'Aube et 3 900 en Seine-et-Marne). «*L'objectif est de protéger les gens contre les suites d'une inhalation d'iode radioactif en cas de dégagement d'un nuage radioactif*». Nouveauté de cette campagne 2009 (les précédentes ont eu lieu en 1997, 2000 et 2005) : le dosage des cachets d'iode passe de 130 mg à 65 mg. «*Ces nouveaux comprimés quadri sécables apportent de la souplesse dans la posologie*», explique le représentant l'ordre des pharmaciens de l'Aube qui parle de deux comprimés pour les personnes de plus de 12 ans, un comprimé pour les 3 à 12 ans, un demi comprimé pour les enfants de 1 mois à 3 ans et un quart de comprimé pour les bébés jusqu'à 1 mois. Ces comprimés d'iode sont à prendre «*lorsque le préfet en donne la consigne*», par radio, télévision, pompiers, gendarmes… En cas d'accident nucléaire qui pourrait rejeter de l'iode radiocatif dans l'atmosphère, des mesures complémentaires sont prises (mise à l'abri, évacuation, non-consommation des produits du jardin...). L'administration d'iode stable (oligo-élément naturel indispensable au fonctionnement de la thyroïde) sature la thyroïde et fait ainsi obstacle à la fixation d'iodes radioactifs dans cet organe. «*Cela réduit l'irradiation à 98 % si la prise intervient avant l'exposition, à 90 % au moment de l'exposition et à 50 % 6 heures après l'exposition*».

2 communes auboises présélectionnées pour le stockage de déchet nucléaires

Alors que 42 communes s'étaient portées candidates (sur 3.115 communes présélectionnées) ce sont deux communes de l'Aube (Auxon et Pars-lès-Chavanges), qui ont été sélectionnées dans le cadre de la recherche d'un site de stockage de déchets radioactifs de faible activité à vie longue (FAVL). Auxon (927 habitants) est située à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Troyes tandis que Pars-lès-Chavanges (70 habitants) se trouve à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Troyes. Le choix définitif aura lieu en 2011.

Avec le choix des deux communes, Pars les Chavanges et Auxon, le monde du champagne n'est pas tiré d'affaires. Le terroir en appellation Champagne s'agrandit, pour des raisons de production en extension, pour reposer et renouveler le vignoble de la Montagne de Reims ou d'Epernay, les grandes maisons ont besoin de plus d'espace alors elles font passer des terrains en appellation Champagne. Près de Vitry-le-François, Huiron, Glannes, Blacy, tous ces coins se retrouvent avec des terres à vignes, moins de 20 kilomètres de Pars les Chavanges… A Auxon, c'est plus près, Bouilly vient de se voir confirmer son appellation, moins de dix bornes du futur centre d'enfouissement, et on ne vous parle même pas de Soulaines et de sa proximité avec les premiers coteaux, alors, qu'est-ce qu'ils attendent ?

Plus d'infos sur http://blesme-mon-amour.over-blog.fr/

JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://oclibertaire.free.fr



- Jacques Rancière : réflexion sur la démocratie
- Interlutte/interpro, la convergence à Toulouse
- Kanaky, Guadeloupe : où en sont les luttes ?
- Internet, la liberté ? Plus pour longtemps





Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

✪ Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.

✪ Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.

✪ Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.

✪ Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.

✪ Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.

✪ Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre, PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-internet.fr***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent, c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse et les mercredis, de 14 h à 18 h, au 51 rue Landouzy, Reims